

Nous Revendiquons :

Jun 2011

Pour le Petit Déplacement :

- Le panier au prix réel d'un repas partout et pour tous.
- La prise en charge de frais annexes (parking, péage ...)
- L'indemnisation des frais kilométriques réels (*domicile - chantier*) au tarif fiscal et non des zones, pour les salariés se rendant directement au chantier pour les frais et temps de trajet.
- Le paiement du temps de trajet comme temps de travail effectif du dépôt au chantier (*et l'inverse*) ou de chantier à chantier.
- Le contrat de travail doit préciser les modalités de déplacement (*lieux d'embauche, moyen de déplacement*).
- Pas de zone au-delà de 50 km.

Pour le Grand Déplacement :

- Instaurer un délai de prévenance de 8 jours, notifier par écrit les conditions du Grand Déplacement : lieu du chantier, lieu de résidence, moyens de déplacement, de logement (*un par chambre*), lieux de restauration, montant de l'indemnisation, etc.
- Le montant forfaitaire (*pas de justificatif à fournir*) de l'indemnité de Grand Déplacement doit être égal au minimum au barème URSSAF (*79,60 euros en Province et 95,40 euros sur la région Parisienne*), 5 jours par semaine et il ne peut être inférieur au prix d'une pension sur place.
- L'entreprise doit fournir un véhicule.
- Paiement du temps de transport pour se rendre au chantier et lors des voyages périodiques comme temps de travail effectif.
- Paiement d'une indemnité d'éloignement de 20 Euros par jour visant à compenser la contrainte du Grand Déplacement.
- Paiement de l'indemnité de Grand Déplacement aux salariés détachés des autres pays.

Nom et Prénom

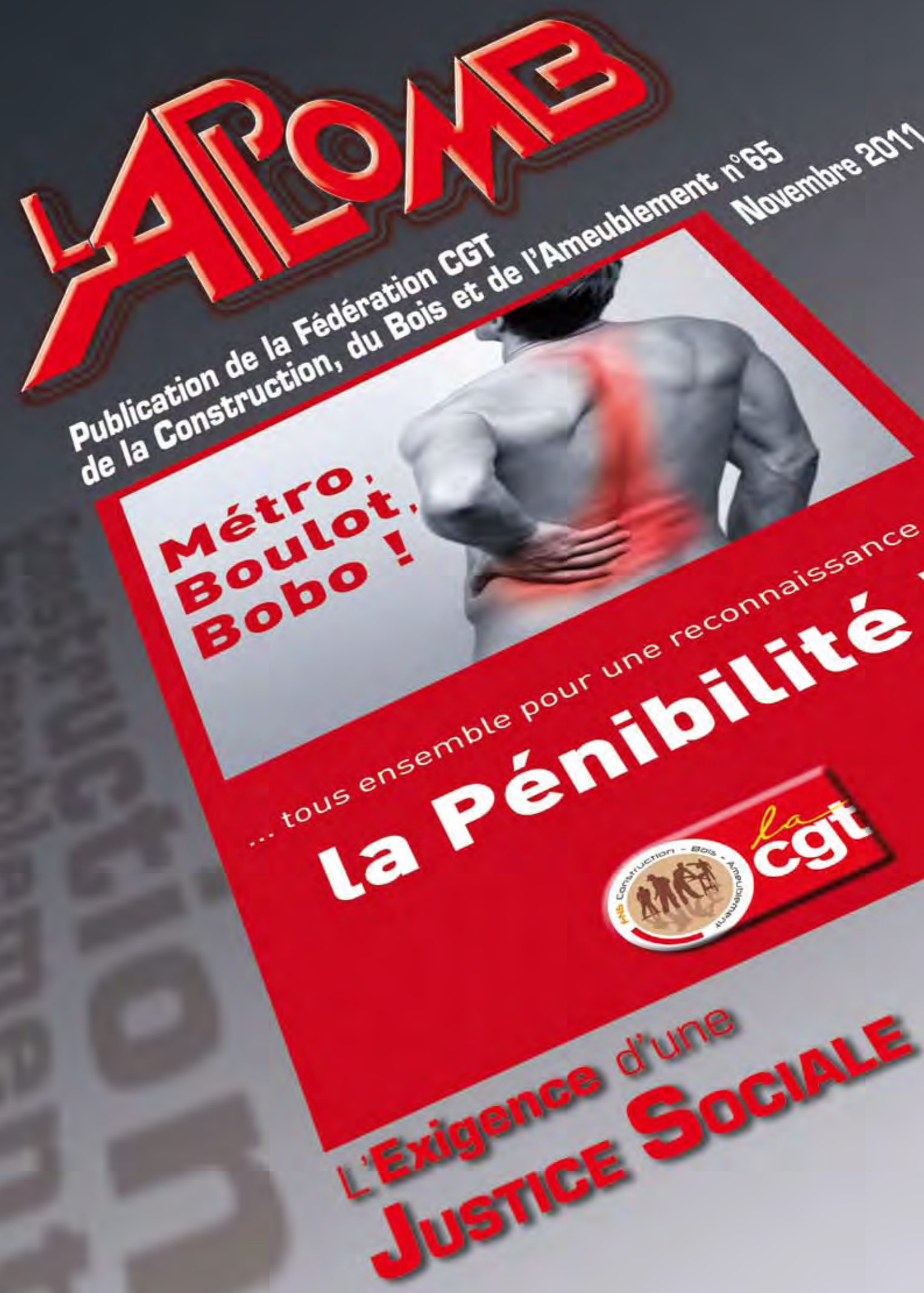
Entreprise

Signature

FNSCBA

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris
Boîte aux lettres [courriel] : construction@cgt.fr - Site internet : www.construction.cgt.fr


L'ALPOMEB

Publication de la Fédération CGT de la Construction, du Bois et de l'Ameublement n°65 Novembre 2011

Métro, Boulot, Bobo !

... tous ensemble pour une reconnaissance

la Pénibilité



L'Exigence d'une JUSTICE SOCIALE



JUSTICE ... L'EXIGENCE D'UNE SOCIALE



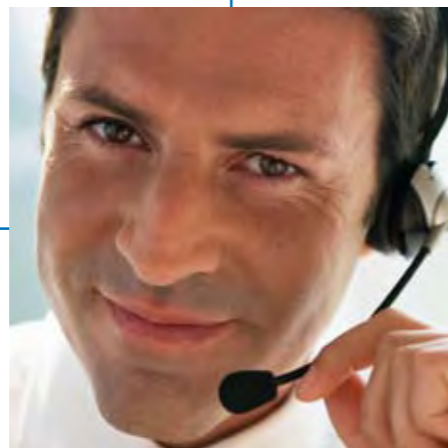
Publication de la Fédération CGT
de la Construction du Bois
et de l'Ameublement
263, rue de Paris, case 413
93514 Montreuil Cedex
Internet : www.construction.cgt.fr
Directeur de la Publication :
Jean-Pascal FRANÇOIS
Conception - Réalisation :
Michèle BRUNHAUT
Impression : BRUNHAUT
Sainte-Catherine-Les-Attras
tel. : 03 21 51 03 82 - ISSN 1253.6548
Numéro de commission paritaire en cours.



Écouter



Conseiller



Gérer



Accompagner



PRO BTP, carrément proche !

RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ ASSURANCES ÉPARGNE ACTION SOCIALE VACANCES

www.probtp.com



NSP 1184-V1 - 04/2010 - Crédits photos : D.R. Faccio, Getty Images.

EDITO

Une période où tout est possible !



Eric AUBIN

Vous avez entre les mains l'APLOMB. Il ne fait pas le tour de toute l'actualité car celle-ci est dense mais il porte sur quelques dossiers sur lesquels nous entendons peser pour une amélioration de la vie au travail et personnel des salariés de nos secteurs.

Le 11 octobre dernier, 300 000 salariés ont répondu à l'appel de 5 organisations syndicales (CGT, CFDT, UNSA, FSU et SOLIDAIRES) pour dire non au plan d'austérité voulu par le gouvernement qui fait payer aux ménages et aux salariés le coût de la crise pour laquelle ils ne sont en rien responsables. La dette publique n'est que la conséquence de choix politiques. Que ce soit le bouclier fiscal, la défiscalisation des heures supplémentaires, la baisse de la TVA dans la restauration, la réforme de l'impôt sur la fortune etc., ces choix ont tous été financés par l'emprunt du premier au dernier euro.

Par contre, la taxation des complémentaires de santé et des mutuelles va de nouveau être répercutée sur la cotisation qui, selon les mutualistes, va augmenter de 5 à 10% et donc peser sur le pouvoir d'achat des français sachant que 95% d'entre eux bénéficient d'une complémentaire. Soit disant pour freiner la consommation excessive de tabac, d'alcool et de boissons sucrées, il annonce des augmentations et des taxes nouvelles. Pour anticiper une baisse prévisible de la croissance, il réaffirme le gel des dépenses publiques et donc « ajourne » le règlement du dossier de la prise en charge de la dépendance à l'année prochaine. Une des mesures concerne la dotation aux collectivités territoriales. Elle ne sera pas sans conséquence pour notre secteur. Le Premier Ministre a affiché son intention de geler les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

Cette mesure aura trois effets graves pour les populations et pour l'économie :

- hausse des taxes et impôts locaux ;
- baisse des effectifs dans les services ;
- baisse de l'investissement public : il faut rappeler que les collectivités territoriales réalisent aujourd'hui 70 % des investissements publics. Le gel des

dotations conduira à une baisse de ces investissements, avec comme conséquence une dégradation des services publics et des infrastructures. Cette mesure risque aussi de pousser les collectivités à chercher de l'argent sur les marchés financiers. Une part importante du chiffre d'affaires dans nos secteurs, notamment dans les TP, est directement liée à l'investissement des collectivités territoriales. Cette baisse des subventions risque fort de réduire l'activité, donc l'emploi.

Cette politique d'austérité et de réformes assumée au nom du réalisme économique, va d'abord, pour la CGT, avoir comme conséquence une dégradation du pouvoir d'achat, de la croissance et de l'emploi.

Concernant l'actualité de nos secteurs, les négociations sont engagées dans plusieurs branches. Le point commun est le refus de négocier la réparation de la pénibilité et de se limiter au volet prévention. Nous avons réaffirmé que la CGT ne négocierait pas la prévention sans un volet réparation, c'est une exigence répondant à un besoin de justice sociale. Laurent ORLICH revient dans cet Aplomb sur ce dossier. De même, Serge PLECHOT s'exprime sur la négociation « IPD, IGD ». Si à la fonderie du Poitou, l'employeur entend imposer une baisse de 25 % de leur salaire au nom de la compétitivité, nos employeurs entendent baisser le coût du travail par une remise en cause des indemnités de déplacement.

Ne les laissons pas faire, continuez de signer la pétition et construisons ensemble la riposte qui s'impose !



Le 18 Octobre 2011, nous avons rencontré la Fédération Patronale des Travaux Publics, avec comme point à l'ordre du jour de la Paritaire : les Clauses Sociales dans les Marchés Publics, l'Accord Stagiaire, et enfin les Indemnités de Petits Déplacements.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises et le thème des Clauses Sociales dans les Marchés Publics.

→ Sur ce point nous leur avons dit, qu'effectivement, nous soutenons que des clauses sociales soient introduites dans les appels d'offres de marchés publics, mais que cela n'allait pas assez loin pour nous, car à aucun moment nous ne parlons d'offres ou d'attribution de ces marchés au mieux disant socialement et surtout qu'il n'y avait là aucun engagement à faire respecter les Conventions Collectives et le Code du Travail. Pour préciser nos propos, nous nous appuyons sur les faits avérés d'emplois de personnel communautaire, alors même que ces salariés n'ont pas de couverture sociale puisque leur employeur leur prélève bien des cotisations mais ne les verse pas aux organismes dans leurs pays d'origine, et que les règles les plus élémentaires en matière de droit conventionnel et législatif sont bafouées sans cesse.

Leur seule attente du jour, serait que nous validions au travers d'une déclaration conjointe Patrons/OS que les actions de recrutement et de formation de public ou de population éloignés de l'emploi « et parfois peu motivés » (terme employé dans la déclaration), au moment de l'attribution d'un marché, aient un impact discriminatoire sur son attribution et par voie de conséquence mettent en péril, l'emploi dans cette entreprise retenue. Nous verrons à essayer d'inclure dans cette déclaration nos attentes et nos préoccupations diverses, pour ne pas dire « revendications » sinon nous n'adhérerons pas au texte.

POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

IPD-IGD

L'Accord Stagiaire.

→ L'objectif affiché est de prendre en compte les heures de formation en apprentissage, les formations en alternance et la Formation Professionnelle, comme justificatif d'action de la profession pour rentrer en conformité sur les clauses sociales des marchés publics. Mais pour le patronat, cela ne doit en rien remettre en cause l'attribution de ces marchés et surtout faire que telle ou telle entreprise moins enclin à fournir des contrats d'insertion et de formation soient sorties du « jeu ». Un document nous est proposé en séance pour porter cette réflexion au débat, nous répondons que nous ne pouvons prendre partie du fait que toutes nos interventions ne sont pas ou bien étudiées ou tout simplement intégrées au texte. Nous devons donc apporter notre contribution à ce document pour faire une déclaration.

Indemnités de Petits Déplacements.

→ Première intervention du Président :
On se moque de nous !!!
« Je n'ai pas aujourd'hui de mandat pour négocier, mais je vous propose de regarder, puisque la demande émane de plusieurs organisations syndicales salariés, de travailler à réfléchir et à faire remonter ce qui ne va pas et comment nous pourrions au travers d'une délibération faire que nous améliorions ce point si un jour nous ouvrons une négociation. Une étude peut être lancée, mais la complexité des branches, et la négociation au niveau des régions posent problème car une grande diversité de niveau de négociation n'est pas facile à régler. »

→ « La CGT » répond :
« Qu'à ce jour, des actions juridiques font que les entreprises contrevenantes ont été condamnées car le respect de prise en compte du temps de trajet comme temps de travail effectif n'était pas rémunéré, ceci lorsque l'on impose et oblige les salariés à passer avant leur prise de poste sur chantier à l'agence et de prendre soit du matériel soit des directives d'organisation de travail. D'autre part, nous souhaitons bien entendu ouvrir des négociations, car les salariés sont impactés financièrement et sur le pouvoir d'achat car les coûts de transport sont

plus élevés que ce qui est mis en face avec les primes de trajet et de transport. Une refonte totale du barème d'indemnisation de ces coûts supportés par le salarié peut être étudié et nous proposons une solution de « Domicile-Chantier » pour tenir compte du temps de trajet, sachant que nous serons de fait amené à regarder comment modifier aussi le Grand Déplacement avec attribution d'une prime d'éloignement comme cela est déjà le cas dans certaines professions et aussi dans des branches d'activité de notre secteur. »
Malheureusement, le Président, dans son intervention rappelle qu'il n'est pas prêt à ouvrir des négociations, et là, nous lui faisons remarquer que si cela doit être comme sur le sujet de la Pénibilité, après une quinzaine d'années de négociations et de débats, la seule proposition que l'on vient tout juste de recevoir ne parle que de prévention, sujet pourtant devant être traité depuis une soixante d'année. Et que pour nous, tant que nous ne parlerons pas de « réparation » dans ce cadre là nous nous verrions dans l'obligation de cesser sinon de « muscler » les négociations.

Concernant la position de la FNTP sur ce sujet, nous allons arriver à parler de Dénigrement d'un état de fait et cela pourrait être interprété comme du laxisme et de la mauvaise volonté avérée. Une prochaine réunion de la partie TP est programmée en fin d'année, mais il semble que la marge de manœuvre du Président est réduite car des frictions existent au sein même de la cellule patronale.

Nous restons vigilants et surtout nous porterons les justes et légitimes revendications des salariés de notre profession.



Pénibilité

Ce que nous revendiquons est clair

→ Vivre en bonne santé une retraite méritée, aussi longtemps que les autres, ni plus ni moins ! Ce n'est pas de la surenchère, juste de l'égalité (*et encore, on pourrait comparer les retraites des ouvriers et celles des cadres !*)

La proposition de la CGT

→ L'exposition aux facteurs de pénibilité peut être réduite en grande partie, c'est à dire :

- > les manutentions de charges lourdes,
- > les postures pénibles,
- > les produits toxiques,
- > les bruits,
- > les intempéries, etc. mais ...

en attendant cette réduction, il faut prendre en compte les vivants !



... tous ensemble pour une reconnaissance de

la Pénibilité !



Développer un volet prévention nécessite une réelle contribution des pouvoirs publics et de la profession. Nous n'avons pas à ce jour, rencontré une réelle volonté des patrons, mais plutôt une opportunité de fausser le débat, de parler prévention en lieu et place de réparation bref, d'occuper le terrain avec autre chose, comme avec l'OPPBTP, l'organisme de prévention que l'on imagine sur le terrain et qui propose des prêts aux entreprises, des stages aux délinquants patrons ... nous attendons autre chose.

Nous revendiquons, pour un volet prévention réelle contre la pénibilité de nos métiers, des moyens de contrôle pour les services de l'inspection du travail, de nos CHSCT, des valeurs d'expositions bien en deçà des valeurs limites d'exposition, une réelle étude et une obligation de résultat vérifiable et contrôlable, par les partenaires sociaux sur les facteurs de pénibilité, nous en sommes hélas bien loin.

Nous revendiquons également, que lorsqu'un salarié subit dans son travail un facteur de pénibilité, cela lui ouvre droit à une compensation en jour de retraite supplémentaire.

Ces jours qui seraient en compte dans un compte spécifique 'pénibilité', seraient pris en fin de carrière, et gérés par un organisme paritaire. En complément, une partie du système de financement viendrait de cotisations sur l'ensemble des salaires de la branche.

→ Sur quelles bases de calcul

Notre base de revendication est simple :

Je travaille 40 ans dans la 'pénibilité', il faut 1 mois et demi par année travaillée, 5 ans en fin de carrière

Déjà dans d'autres branches des accords ont été signés, sur ce principe, ce qui montre que le BTP se comporte de manière féodale avec ses salariés. Le BTP première industrie meurtrière, première industrie pourvoyeuse d'handicap ne veut pas avancer !

La négociation sur la pénibilité a commencé depuis début septembre, la première réunion a marqué la volonté des organisations syndicales de développer le volet réparation. C'est une première avancée coté syndical.

Un volet réparation c'est quoi ?

Les salariés de nos professions travaillent, vivent et meurent comme tous les salariés. Dans nos professions, ils ne voient pas le fruit de leur travail à la retraite. En effet, l'usure, la peine, les tuent avant, voir rapidement après leur fin de carrière.

la
cgt



Laurent ORLICH

→ en 2009 :

- > 1 salarié sur 13 victimes d'accidents ;
 - > l'équivalent de 29 200 salariés en arrêt de travail durant 1 an ;
 - > 2 décès par semaine ;
- C'est la partie visible du problème des conditions de vie au travail dans le BTP

Il faudra se mobiliser

Ailleurs les accords se signent,
Ailleurs la pénibilité recule,
Ailleurs, on avance,
dans le BTP, on s'use, on se blesse, on travaille
et on meurt !



Sylvain MORENO

Depuis le 25 Mai 2011, la CGT et les salariés de l'usine de FRANGEY dans l'Yonne se battent pour annuler la décision des dirigeants de LAFARGE Ciments de fermer la cimenterie bourguignonne d'ici à 2013.

Déjà notre réactivité et notre persévérance ont permis dans un premier temps de repousser le calendrier annoncé par la Direction Générale de la Société. Nous avons également mis les dirigeants de LAFARGE Ciments face à leurs responsabilités, étant incapables d'aligner des ordres du jour réguliers lors des convocations aux différents Comités Centraux d'Entreprise et essayant de faire passer en force leur projet de fermeture le plus rapidement possible.

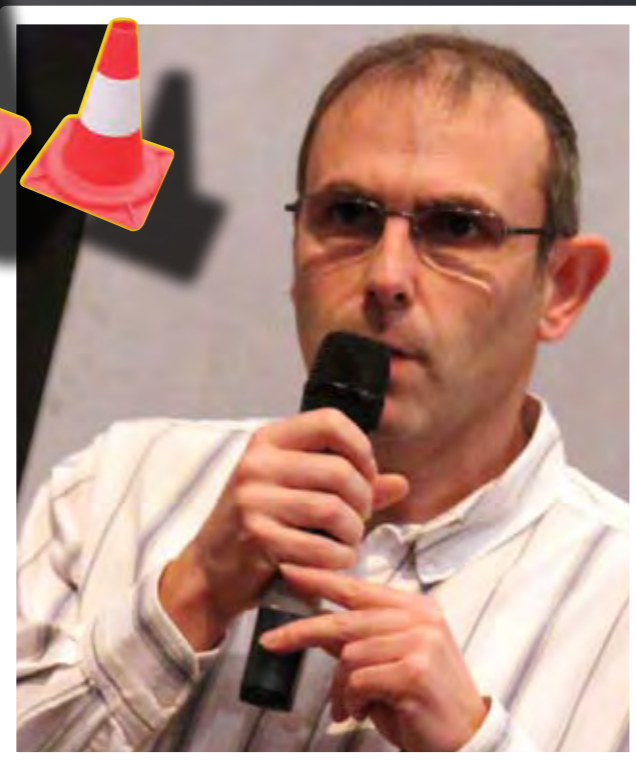
Au-delà de la forme, la Direction Générale est aujourd'hui incapable de justifier les motivations économiques de la cessation de cette usine. Affirmer n'est pas justifier et il semble que les dirigeants de la société oublient que cette entreprise est presque bicentenaire et qu'ils doivent apporter à tous les salariés des arguments à la hauteur.

C'est pourquoi nous avons tous ensemble fait bouger les élus politiques jusqu'au Président du Sénat, alerté les médias du local au national et anticipé les mauvais coups d'une Direction dont le principal objectif est de satisfaire ses plus gros actionnaires en faisant comme bon nombre de Sociétés du CAC 40, c'est à dire s'appuyant sur la préservation de la compétitivité. Bien sûr, après plusieurs mois de conflit avec les dirigeants de la Société, alimentés par des comportements agressifs et une communication indigne des valeurs morales qui constituent la culture de notre pays, le pire ne pouvait qu'arriver.

C'est donc par l'intermédiaire de douze salariés de FRANGEY, accompagnés par le Maire de la Commune concernée, qu'une grève de la faim fut actée devant le siège social de LAFARGE Ciments à Saint-Cloud. Le siège dura 10 jours jusqu'à ce qu'une avancée soit trouvée pour y mettre fin.

Un accord de fin de conflit de grève de la faim permet de garder, à partir de fin mars 2012, le maintien de plus de la moitié des effectifs sur le site soit une quarantaine de personnes et ce jusqu'à la reprise de l'usine par un repreneur développant une activité autre que la fabrication du ciment.

La médiatisation sur les grandes chaînes télévisées et la presse nationale nous a permis de montrer les contradictions dans les propos des dirigeants de



LAFARGE Ciments, cela va nous permettre de maintenir une pression sur le volet économique car il faut rappeler que le rapport de l'expert est en cours et que le défaut pour motif économique pourrait être plaidé si les éléments invoqués par LAFARGE Ciments ne sont pas rationnels.

D'autre part le combat continue et il va être long et fatigant. Les grévistes de la faim ont été très courageux et nous sommes soulagés que cet épisode se soit terminé sans drame. Pour autant, si aujourd'hui des femmes et des hommes sont capables d'en arriver à des situations extrêmes pour sauver leur emploi, que va-t-il se passer dans les semaines et dans les mois à venir ?

Il est urgent d'intervenir, et pour cela nous avons des moyens de communication mais aussi des moyens d'intervention en local, en régional et en national. Chaque instance a son rôle à jouer. L'efficacité de la lutte chez LAFARGE aujourd'hui, c'est une réactivité au quotidien, c'est le lien entre la Fédération, les UD, les UL et les bases.

Ensuite il faut mettre en mouvement cet ensemble qui permet d'avoir des résultats qui je suis sûr porteront leurs fruits encore plus loin.

De grosses inquiétudes sur l'avenir de la Branche Ameublement ...

La branche de fabrication de meubles en France est en crise depuis plus de quinze ans déjà, mais ces derniers temps les choses se sont accélérées nettement et des milliers d'emplois ont déjà disparu et beaucoup d'autres sont sur la sellette.

Grosso modo en 15 ans c'est la moitié des effectifs qui a disparu. Aujourd'hui, ce n'est plus que 40 000 salariés qui composent cette branche avec une estimation de 15 000 à 20 000 salariés qui sont issus de l'artisanat. En plus d'une situation difficile sur le marché du meuble, la crise financière va accélérer les suppressions d'emplois dans l'Ameublement. La main mise des grands groupes de distributions comme CONFORAMA, IKÉA, BUT et les filiales du Groupe AU-CHAN, détiennent à eux seuls plus de la moitié du marché du meuble et exercent des pressions sur les fabricants qui ne sont plus tenables face à la concurrence des pays de l'Est et d'Asie. Nous pouvons citer en exemple les problèmes rencontrés par les salariés du Groupe CAUVAL (principal fournisseur de CONFORAMA pour ce qui est du siège), qui annonce une chute libre des carnets de commandes et particulièrement l'Entreprise VALCO situé à Bar sur Aube, où les effectifs ont fondu au soleil ces dernières années. Aujourd'hui, ce n'est plus que 540 salariés qui travaillent sur le site qui comptait le double il y a à peine 10 ans. Depuis quelques temps la direction a décidé de réorganiser



Regis KOPEC

l'entreprise en 4 SAS distinctes qui diviseraient le nombre de salariés par société et, par la même occasion, les droits sociaux et syndicaux.

L'Entreprise GREEN-SOFA Dunkerque situé à Petite Synthe en périphérie de Dunkerque dirigée par Jean Charles PARISOT, cousin de Laurence présidente du MEDEF, qui compte environ 120 salariés, est mal en point. En effet, IKÉA qui est leur unique client depuis quelques années a décidé de revoir le contrat qui le lie à GSD en proposant à un prix d'achat de 15% à la baisse. Bien entendu dans de telles conditions comment réussir à tenir une marge suffisante pour que l'Entreprise soit viable. Cette situation est tout simplement scandaleuse. Déjà le fait pour J.C. PARISOT d'accepter d'avoir un seul client est bien risqué sans garde-fous suffisants, (mais peut être que les investissements réalisés par le groupe Parisot en Roumanie sont de cause à effets). Dans le même temps GSD doit faire face à l'augmentation des matières premières et IKÉA, quant à lui, va encore augmenter ses marges sous fond de licenciement. Et oui, ce n'est pas moins de 90 emplois qui sont en jeu, si IKÉA ne revoit pas sa proposition, ce qui aujourd'hui n'est pas d'actualité.

Dans tous les cas PARISOT pourra toujours approvisionner IKÉA avec ses usines de Roumanie. Comment pouvons nous laisser mourir une entreprise qui était viable et qui s'est développée à grand coup de subventions publiques sans rien faire. Nous ne pouvons plus faire le constat de ces fermetures successives ; il faut condamner fermement ces agissements de grands groupes qui saignent à blanc notre industrie ; nous devons sauver l'Industrie du Meuble en France. Sans cela, c'est un savoir faire à la Française de plus qui va disparaître ; ceci est intolérable. Les salariés en lutte pour sauver leur entreprise n'y arriveront pas seuls malgré toute la hargne qu'ils peuvent mettre dans leur combat ; des indemnités de départ substantielles ne leur rendront pas leur boulot, les politiques doivent prendre leurs responsabilités pour sortir de ce système. Les militants de la CGT devons faire en sorte de faire partager leurs propositions au plus grand nombre, et pour cela, il faut dans nos entreprises aller à la rencontre des salariés, mais aussi à l'extérieur des entreprises ; il faut défendre nos convictions que ce soit au travail, en famille, dans la rue comme le fait aujourd'hui le mouvement des indignés. Nous devons mener la bataille des idées, et bien sûr, la gagner, dans la période pré-électorale qui arrive ; nous devons tous être porteur des positions et propositions de la CGT.

Luttes *la* cgt

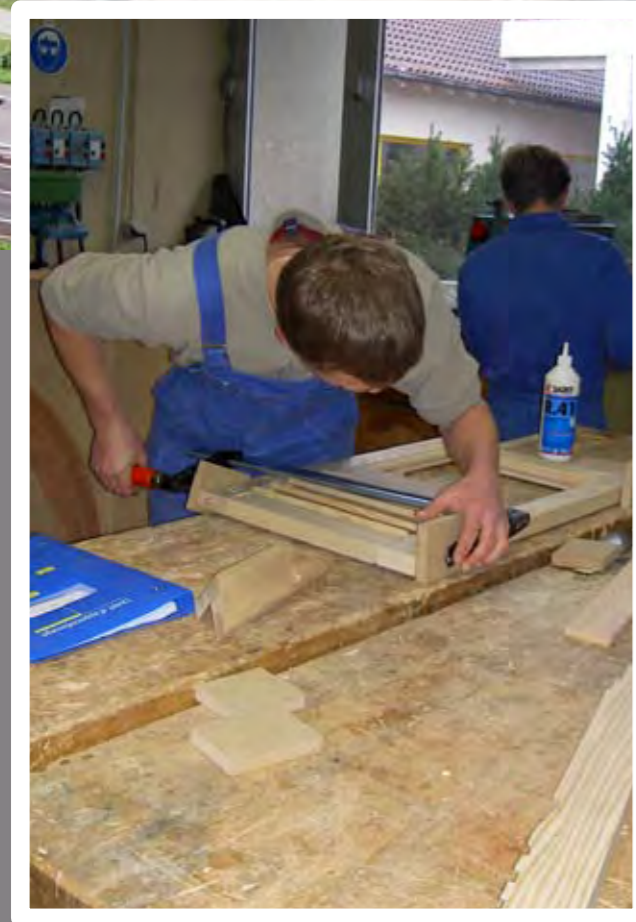
Lafarge

Green-Sofa





Luttes *la* cgt



Une rentrée sous haute surveillance au CFA d'ARCHES ...

Avant de partir en vacances nos camarades se posaient la question de la fermeture du CFA d'ici la fin de l'année. Aujourd'hui la rentrée a été assurée, mais les jalons ont été posés. 4 enseignants à temps plein passent à temps partiel, avec la seule possibilité de refuser et d'être licencié. Le SG assure que ce n'est qu'un début !

Une procédure à la hussarde, sans informer les délégués et en cachant une situation catastrophique à l'ensemble des salariés. Il est vrai qu'au CFA d'ARCHES le paritarisme n'existe pas et que depuis des années les patrons se succèdent à la présidence d'un Conseil d'Administration pratiquement fantôme du côté salarié.

Le Syndicat National dénonce :

- Ce paritarisme bafoué.
- Ces directions incompétentes qui sont incapables d'anticiper des situations difficiles en mettant en place un plan de redéploiement de l'offre de formation.
- Un CCCA qui tient un double discours et qui cautionne la réduction de la masse salariale dans nos CFA sans remettre en cause la compétence des directions.

Le Syndicat National CGT-CFA-BTP se mobilise aux côtés des salariés du CFA d'ARCHES, et de tous les CFA en grande difficulté. Il leur assure un soutien dans toutes les actions à mener pour défendre l'emploi et les conditions de travail de l'ensemble des salariés du réseau.

La formation de nos apprentis du BTP ne doit pas être un apprentissage au rabais ou seule la finance reste la préoccupation des décideurs.



Montreuil, le 3 octobre 2011.

Monsieur le président,

Le gouvernement a annoncé le 24 août des mesures censées réduire « le déficit de la France ». Les organisations syndicales en dénoncent le caractère injuste et inéquitable. La facture est principalement supportée par les salariés et les consommateurs.

De même dans nos CFA, on voit des situations économiques désastreuses, conséquences bien souvent de l'incurie et de la mauvaise gestion de secrétaires et directeurs généraux, incapables ou ne prenant pas la peine de rechercher les fonds nécessaires pour la pérennité de l'apprentissage dans le bâtiment. Hélas, dans le réseau CCCA aussi, ce sont les salariés qui payent la facture. Des plans de licenciements sont en cours. Après l'Auvergne, la Bourgogne, la Lorraine c'est la Picardie qui est touchée. Le CCCA et les secrétaires généraux préfèrent se donner bonne conscience en invoquant la crise plutôt que d'aller chercher des fonds auprès des Régions et de la profession.

Nous demandons :

- L'arrêt immédiat des plans sociaux engagés dans le réseau La réunion immédiate d'une cellule de crise regroupant les organisations syndicales.
- La mise en place sérieuse et dynamique de recherche de ressources auprès des Régions concernées et de la branche professionnelle.
- La reconnaissance d'un pouvoir d'intervention des représentants des salariés dans les CA des associations comme c'est le cas dans les entreprises.

Pour ces raisons, la CGT des CFA BTP appelle les salariés à la grève pour toute la journée du 11 octobre ou pour partie. Nous restons à votre disposition pour négocier ces différents points. Je vous prie de croire, Monsieur le président à l'expression de notre détermination.

La secrétaire générale de la CGT des CFA BTP

Nelly GREGOR

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILES DE LA BTP
Case 413 - 10 rue de Paris - 93514 Montreuil Cédex Tél : 01 47 30 11 11
E-mail : syndicat@cgt-cfa.com site : <http://cgt-cfa.com>



Nelly GREGOR

On peut être unique sans être seul...

★ ... pour RÉUNICA, créer du lien c'est essentiel.



Humain, juste, solidaire... Pour plus de 8 millions de clients, les experts Réunica font de ces valeurs une réalité quotidienne. Grâce à un conseiller dédié, un suivi personnalisé et des garanties et services performants, vous disposez d'une protection sociale solide et sur mesure.

Djya, Moudjabak - Le Petit Prince TM © Succession Arlene de Saint-Exupéry - 2005 - GIE RÉUNICA - Groupement d'intérêts Économiques, réj par les articles L.561, L.562, L.563 du Code de Commerce, ayant son siège social au 154 rue de la République - 44300 Nantes - France - Numéro de téléphone : 02 40 22 36 76 - Numéro de fax : 02 40 22 36 77 - Numéro de télécopie : 02 40 22 36 78 - Numéro de courriel : reunica@reunica.com - Réunica est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 394 816 508 d'immatriculation : Nantes.

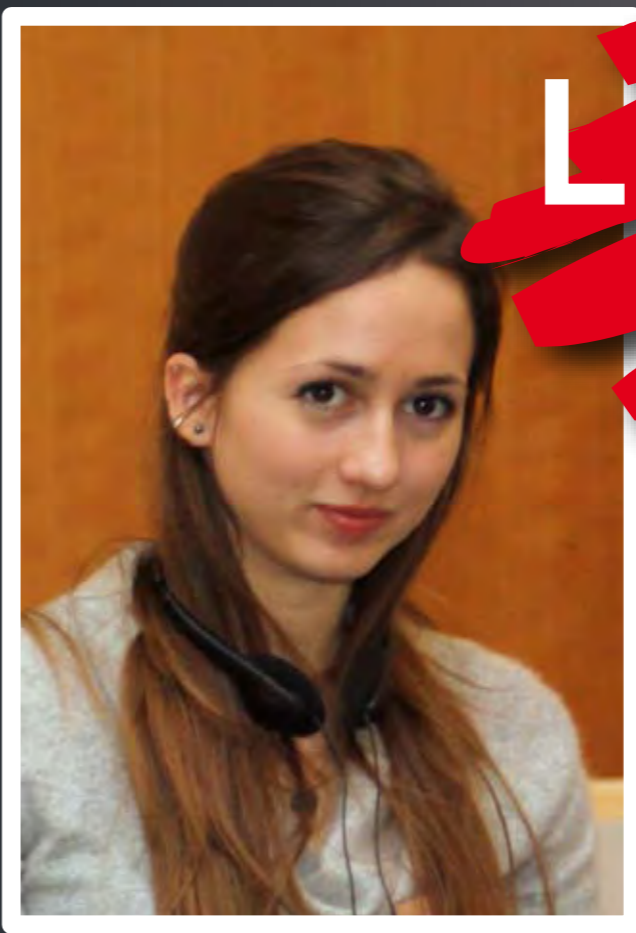
Prévoyance Santé Épargne Retraite Action sociale

Contact au 01 40 22 36 76
www.reunica.com



Le Lagbas

Barbara GOMES



Représentant des travailleurs en Suède ... une solution pour l'Europe des travailleurs détachés ???

Le système Suédois.

➔ En Suède, certains droits de premier ordre comme le salaire minimum sont acquis par secteurs au moyen de l'action collective (négociations, grèves, ...). A chaque chantier ouvert, les syndicats imposent des négociations. Il n'existe pas de loi ou d'accord collectif à portée générale qui octroie les minima sociaux. Il s'agit un principe fort auquel les syndicalistes Suédois sont particulièrement attachés. Selon eux, ce système les oblige à rester constamment attentifs et revendicatifs. Y résiderait donc le secret de leur force. Au cœur de ce système, on trouve un élément singulier : le lagbas.

Qu'est-ce qu'un lagbas ?

➔ La traduction la plus adaptée serait celle de responsable d'équipe. Il est le lien entre les travailleurs, mais aussi entre les travailleurs et la direction. C'est lui qui négocie les salaires, les conditions de travail, qui impose ses équipes à certains postes et qui galvanise les troupes. Le lagbas a de ce fait un rôle de premier ordre dans l'entreprise en Suède. C'est un homme de terrain, un homme fort, un meneur. Son action rayonne potentiellement sur les autres équipes dont il n'a pas la charge, car un lagbas qui réussit très bien son travail, par exemple en négociant des salaires élevés, pousse les autres à être tout aussi efficaces¹. Un bon lagbas, c'est donc le délégué syndical idéal : proche des salariés, fin négociateur et charismatique. Ce dernier sait tout de ses équipes. Et précisément, c'est ce défaut de représentant des travailleurs détachés qui pose problème aux travailleurs Suédois. Les travailleurs détachés² sont des personnes qui sont envoyés par leur employeur pour travailler temporairement dans un autre pays.

Par exemple, et c'est l'exemple classique à Stockholm, une entreprise polonaise gagne un marché en suède et y envoie ses travailleurs.

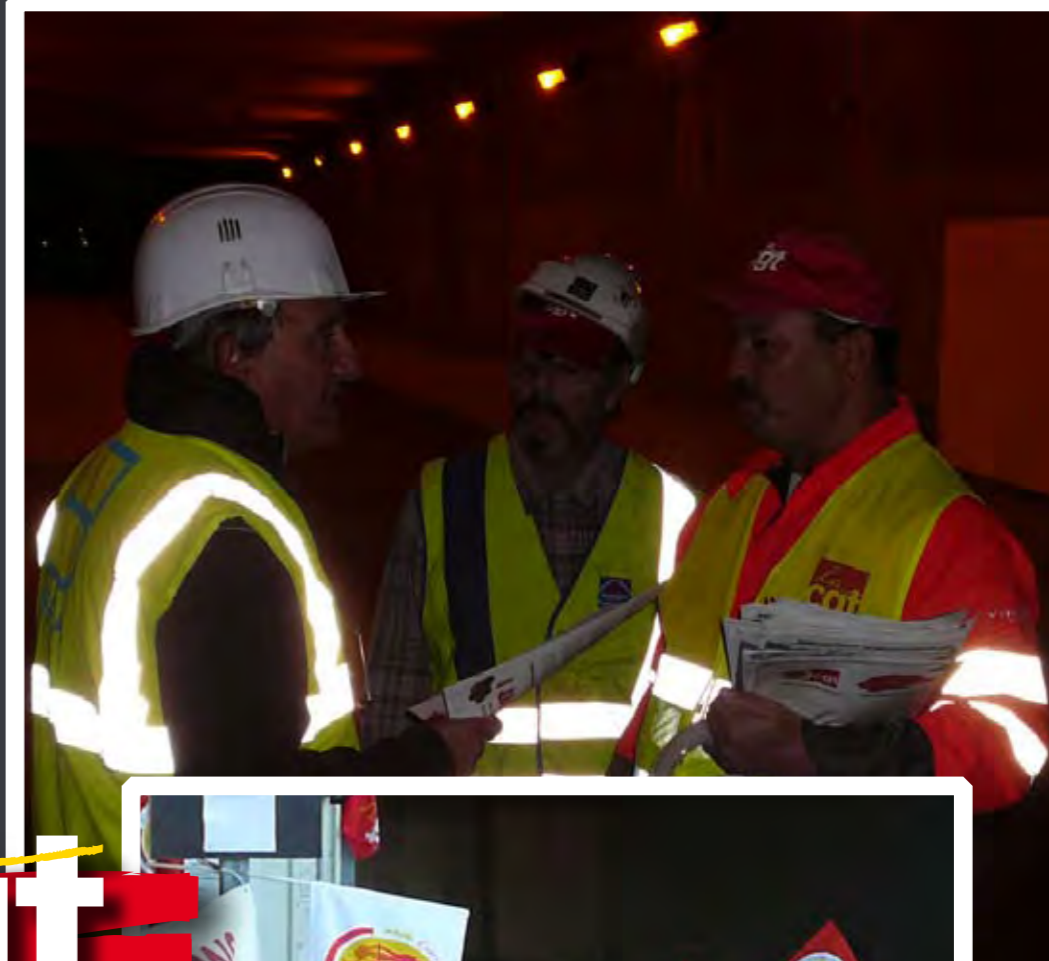
Pourquoi l'idée d'un représentant des travailleurs détachés est intéressante ?

➔ Dès lors, la création d'un représentant des travailleurs détachés permettrait aux syndicats d'avoir une vision de qui ils sont, où ils sont, et comment on les fait travailler. Cela permettrait de s'assurer peut-être plus efficacement du respect législation applicable. Le lagbas, une solution au problème causé par le détachement de travailleurs en Europe ?

1 - Il s'agit d'un effet domino positif. Les bons résultats de négociations obtenus sur un chantier servent d'exemple de référence et galvanisent les autres lagbas et leurs équipes qui intimident d'autant plus les représentants de l'employeur.

2 - On ne fera ici référence qu'au détachement intra-européen.





la
cgt
... action du 11 octobre

Leader du Conseil, de l'Expertise et de l'Accompagnement des CE et CHSCT



- > Assistance dans le cadre légal
- > Diagnostic et conseil en matière économique, sociale et financière
- > Conseil, expertise et prévention pour la qualité de vie au travail

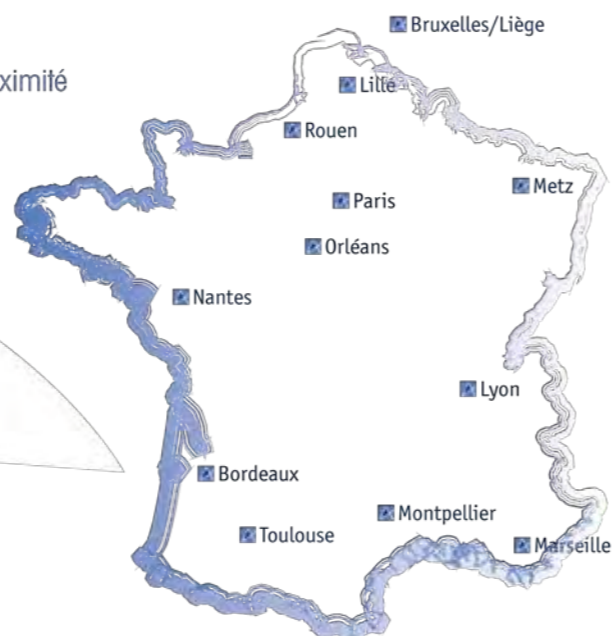


- > Expertise comptable au service de l'économie sociale
- > Budget des CE et activités socio-culturelles



- > Formation des élus
- > Assistance téléphonique au quotidien et information juridique
- > Audit des activités socio-culturelles

● ● ● Un réseau national,
gage de réactivité et de proximité
Des spécialistes sectoriels



Groupe ALPHA
20, rue Martin-Bernard
75647 Paris cedex 13
Tél. 01 53 62 70 00

www.groupe-alpha.com



Les apprentis sanctionnés par le gouvernement

Au moment où le gouvernement et le Président de la République poussent très fort l'ambition d'atteindre l'objectif d'un million de contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation), ils trouvent le moyen de publier l'arrêté (étudié en janvier 2010) modifiant le calcul des cotisations de retraite des apprentis.

Pour une économie d'environ 70 millions d'euros, c'est une perte de droit à retraite pour 30 % de jeunes dont la moitié perdrait 2 trimestres et l'autre moitié, 1 trimestre.

Cette décision est profondément scandaleuse quant on connaît la difficulté des jeunes à rentrer sur le marché du travail, à être reconnus et à avoir de justes rémunérations.

Cette attaque en règle sur les plus fragilisés est paradoxale quand on prétend vouloir régler les problèmes d'insertion.

Une fois de plus, le gouvernement fait fi de la démocratie sociale : le Conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, à une grande majorité des délégations syndicales de salariés et patronales, avait voté en janvier 2010 contre ce projet de texte et demandé un réexamen du dossier. Au lieu de cela, les arrêtés en date du 3 août (en période de vacances) sont publiés à la rentrée.

La CGT exige que les validations de trimestres de retraite pour toute la période d'apprentissage soient prises en compte dans le PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) qui doit être présenté à la fin de septembre.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 48 18 80 00

Montreuil, 7 septembre 2011 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr